

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

ABONNEMENTS:
 ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr. Six mois, 23 fr. Un an, 41 fr.
 LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr. Six mois, 27 fr. Un an, 51 fr. — L'abonnement continué, sauf avis contraire.
 ANNONCES: 20 centimes la ligne.
 RECLAMES: 25 centimes —
 — On traite à forfait —

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 47, m., 12 24, 1 42, 3 39, 5 08, 6 45, 7 23, 8 32, 9 23, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 42, 10 17, 11 25, m., 1 19, 2 39, 4 58, 5 38, 6 18, 10 22, 11 5
Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 9 05, 11 15, Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, s. 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02, Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 23, 11 10, 11 57, 13 13, 14 42, 15 49, 17 02, 18 00

ROUBAIX, 21 JUN 1874

LETTRE DE VERSAILLES

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix)
 Versailles, 20 juin 1874.

La séance s'est ouverte aujourd'hui à deux heures trente-cinq minutes. M. le Président donne aussitôt lecture de l'article 14 qui dispose que les maires et les adjoints seront nommés par le pouvoir exécutif.

M. Clapier monte à la tribune et développe son amendement qui proroge jusqu'à l'année 1876 la loi du 20 janvier 1874 relative à la nomination des maires. L'orateur commence par dire que cette loi n'a pas produit les effets désastreux que la gauche annonçait. Plus de délibérations illégales, plus de scènes ridicules, plus d'antagonismes scandaleux. M. Clapier fait le tableau de la situation financière, industrielle de la France et le déclare très satisfaisant. Puis il combat la théorie des politiques qui veulent que la commune soit autonome et nomme elle-même son maire.

Répondant à l'objection de ceux qui accusent cet orateur de vouloir le maintien du provisoire, M. Clapier répond que les temps actuels sont trop troubles pour que les lois ne soient confortables pas à ces circonstances anormales.

M. Clapier demande qu'on organise un gouvernement fort et armé d'une autorité indiscutée et indiscutable; il termine par une citation de M. Guizot.

M. Lenoël remplace M. Clapier à la tribune et demande que la loi du 20 janvier soit modifiée, et rappelle les engagements pris le 20 janvier. M. de Fourtou répond. Il déclare d'abord qu'il adhère à l'amendement de M. Clapier.

Abordant la question en elle-même, le ministre dit que dans les temps troubles une dérogation aux principes est quelquefois nécessaire; dans la péroraison de son discours M. de Fourtou cite les circulaires des préfets du gouvernement de la défense nationale, circulaires dans lesquelles il était fait des réserves sur les libertés communales.

M. Béranger a pris la parole après M. de Fourtou, et dans un discours décousu il a essayé de réfuter les arguments de l'honorable ministre. Mais les raisons développées par M. Béranger n'ont pas produit une bien profonde impression. Pour vous donner une idée de cette argumentation passablement évanouissante permettez moi de vous dire que l'orateur, pour combattre M. Clapier, déclare que les conseils municipaux n'offraient pas aujourd'hui le même spectacle scandaleux qu'avant le mois de janvier 1874. Mais, pourriez-vous lui répondre, à quoi ce calme, cette tranquillité est-elle due si ce n'est à la loi du 20 janvier que vous attaquez?

Comment, vous admettez que les municipalités ont une attitude corrigée depuis le vote de la loi de janvier, et vous voulez qu'on l'abroge. Avouez avec nous que ce raisonnement ne semble guère logique.

Il est cinq heures, M. Béranger occupe encore la tribune.

Tout fait présumer que l'amendement Clapier sera adopté.

A. Z.

éctoral ne courra que de cette même époque. M. Paris a été nommé rapporteur de la Commission.

L'Univers dément la nouvelle donnée par l'Ordre que le parti légitimiste ait envoyé récemment trois députés auprès du comte de Chambord. « Aucune tentative de ce genre n'a été faite, dit-il, ni même projetée. »

M. le marquis de Francieu adresse à l'Union une lettre dans laquelle il proteste contre l'intention qu'on lui a attribuée de voter pour la dissolution dans le cas où l'on ne voterait pas la monarchie.

La Patrie annonce que M. Pascal Duprat doit déposer prochainement sur le bureau de l'Assemblée une pétition couverte de 18 000 signatures et demandant l'établissement de l'impôt sur le revenu.

Les nouvelles de la santé de M. de Goulard sont mauvaises; l'honorable vice-président de l'Assemblée nationale a reçu, hier soir, les derniers sacrements.

Plusieurs journaux annoncent que M. Viox, député de Meurthe-et-Moselle, vient de mourir.

M. Ch. Hayas, l'un des chefs de l'importante maison connue sous ce nom, est mort hier subitement à Bougival.

Le conseil municipal de Brives, frappé de suspension, a adressé aux électeurs une manifeste. La République de Brives est poursuivie pour avoir reproduit cette adresse.

M. l'amiral la Roncière le Nouray vient de rentrer à Paris après avoir inspecté les ports du Nord et les usines métallurgiques de l'Etat.

L'anniversaire de la naissance du général Hoche sera célébré à Versailles le 24 juin.

Le Temps annonce que le gouvernement français vient d'interdire le port de l'uniforme carliste dans les départements limitrophes de l'Espagne.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

Séance du 20 juin.

La séance est ouverte à 2 heures 40.

Une foule considérable assiste à la séance. Les tribunes des anciens députés et des ambassadeurs sont au grand complet.

Le procès verbal est adopté sans rectification.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur les propositions concernant l'organisation municipale.

M. Clapier monte à la tribune.

Après avoir rappelé que, lorsque le gouvernement précédent a présenté la loi sur les maires, on a dit que c'était une loi de désordre et qui devait créer un antagonisme fatal (Oui! à gauche), M. Clapier affirme que les événements ont démenti ces pronostics. (Non! à gauche. — Applaudissements à droite.)

A l'appui de son dire, l'orateur cite des villes où des conseils municipaux en entier ont été changés sans le moindre bruit. (Tumulte à gauche.)

Oui, messieurs, continue M. Clapier, à partir de ce moment, il n'y a plus eu de

discussions scandaleuses et de protestations ridicules contre le gouvernement.

De nombreux protestations parties de la gauche accueillent ces paroles.

M. Clapier demande donc que l'article 14, qui restitue aux conseils municipaux le droit de nomination des maires, soit remplacé par une disposition portant que la loi du 20 janvier 1874 continue d'être en vigueur sans modification pendant deux années à partir de la promulgation de la loi actuellement en discussion.

L'orateur expose que la loi du 20 janvier 1874 n'a produit jusqu'ici que d'heureux effets et s'attache à démontrer que la situation du pays est satisfaisante.

M. Clapier condamne énergiquement les projets séditionnels et les espérances subversives des partis révolutionnaires, et dit que, dans les temps troubles que nous traversons, il faut jusqu'à nouvel ordre que la Commune reste subordonnée à l'Etat, afin que le pays reprenne confiance.

L'orateur fait appel à l'union des forces conservatrices et conclut en déclarant que si les éléments conservateurs ne s'unissent pas contre la démocratie, la démocratie perdra la France et se perdra elle-même.

M. Emile Lenoël combat l'amendement Clapier.

L'orateur déclare que la loi du 20 janvier 1874 ne doit avoir qu'un caractère provisoire et transitoire, caractère qui lui a été reconnu dans le principe par le gouvernement et aussi par M. Clapier.

M. Lenoël conclut au rejet de l'amendement.

M. de Fourtou, ministre de l'intérieur, estime que l'amendement Clapier est de nature à satisfaire à toutes les exigences conservatrices et déclare s'y rallier au nom du gouvernement.

Le ministre ajoute qu'il ne s'agit pas, du reste, de faire du définitif.

Il dit que le gouvernement revendique pour deux ans encore le droit de nomination des maires comme une nécessité absolue en un temps où le principe d'autorité a reçu de si cruelles atteintes.

M. de Fourtou reproche aussi à notre époque l'affaiblissement des caractères. (Applaudissements à gauche.)

Le ministre déclare qu'il faut relever le principe d'autorité en confiant la nomination des maires au gouvernement et relever les caractères par une éducation nationale.

Il ajoute que le gouvernement l'usera du droit qu'il réclame au profit d'aucun parti, (Déclarations à gauche) et ne suivra pas l'exemple donné au lendemain du 4 septembre. (Applaudissements à droite.)

M. Béranger répond que l'Assemblée nationale a sanctionné en 1871 la revendication commencée sous l'Empire par l'opposition libérale et a restitué aux communes le droit de nommer leurs maires.

L'orateur ajoute que M. Thiers a même dû refuser le zèle des décentralisateurs.

M. Clapier s'attache à démontrer que le ministre et M. Clapier sont en contradiction et déclare que l'on veut créer un commissaire du gouvernement dans chaque commune.

L'orateur ajoute que le gouvernement n'a aucune raison suffisante pour annuler les libertés municipales.

M. Béranger s'applique à prouver que l'élection récente qui a eu lieu dans la Nièvre, est l'effet de l'application de la loi du 20 janvier 1874.

Il met le gouvernement en demeure de montrer où est le danger, et déclare que l'état de siège suffit pour maintenir la sécurité.

L'orateur termine en disant que nos gou-

vernants actuels ne savent ni comprendre la liberté ni pratiquer le pouvoir.

La clôture est demandée.

M. de la Bassettière parle contre la clôture et déclare que lui et ses amis voteront pour le gouvernement.

L'amendement Clapier est adopté par 358 voix contre 329.

M. Lussat retire le projet repris par la minorité de la commission de décentralisation.

M. Paris déclare reprendre le projet pour son compte personnel.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à 6 h.

M. Loysen, ex-père Hyacinthe, voit se produire aujourd'hui les tristes effets de son apostasie. Remié par les catholiques romains, au premier rang desquels il figurait naguère; repoussé par les vieux catholiques, qui s'indignent aujourd'hui de sa prétendue modération et de ses tentatives de résistance, il ne lui reste plus ouverte que la voie de l'abjuration de ses erreurs et du repentir.

On lira ci-après un document fort intéressant emprunté à un journal de Genève, document dans lequel est racontée, tournée en dérision et finalement honnie, la dernière conférence de l'ex-dominicain.

Ainsi il advient, partout et toujours, à ceux qui, sous prétexte d'améliorations et de réformes, déchainent imprudemment autour d'eux la révolution; ainsi, dans l'ordre religieux comme dans l'ordre politique, sont traités ces soi-disant modérés qui, après avoir ouvert un jour la voie à l'esprit d'indiscipline, sont impuissants à arrêter dans ses excès la foule, ou inconsciente ou malintentionnée, qu'ils ont associée à leur mouvement et entraînée par leur conseils.

Voici certains passages de l'article du journal la Patrie, de Genève, dont nous venons de parler :

« Accusé d'érésie et d'attachement à des maximes trop conservatrices en fait de religion, M. Loysen a voulu répondre à cette critique des radicaux par une profession de foi. Après avoir fait afficher sur les murs de Genève des placards annonçant qu'il prendrait la parole le 7 juin, il a prononcé ce jour-là, dans la salle de la Réformation, un long discours qui est l'exposé de sa doctrine. D'après cette profession de foi, la réforme de M. Loysen doit être ce qu'il appelle une réforme conservatrice; il faut, suivant lui, éviter les principes et l'esprit de schisme, maintenir l'intégrité du dogme traditionnel, enfin, procéder dans les changements disciplinaires avec sagesse et avec prudence. »

Toutefois, l'ex-père Hyacinthe ajoute : « Pour me réconcilier avec le Vatican, il faudrait deux choses : que le Pape renît son infailibilité et qu'il bénît le berceau de mon enfant. »

Et le journal genevois fait, au sujet de ce discours, les réflexions suivantes : « M. Loysen a chanté dimanche soir le chant du cygne de sa réforme. Nous ne voulons pas même nous donner la peine d'analyser son discours, tissu d'absurdités et de faussetés apprises sur les bannes de tous les petits et grands séminaires de France et de Navarre. Il nous renvoie sur les bannes de théologie. Plût à Dieu qu'il fût allé six semaines seulement dans une de ces Univer-

sités allemandes dont il fait si grand cas... il saurait que ses essais de diatribes contre les libres-penseurs, athées et matérialistes, sont vieux comme le temps et qu'un Spinoza vaut tous les saint Cyprien, saint Clément et autres saints. Décidément, il n'y a chez lui d'étoffe que pour un orateur, en d'autres termes, pour un diseur de lieux-communs enjolivés d'une foule de petits riens qu'on débite agréablement et que les sots applaudissent.

La Patrie de Genève ne se contente pas de ce genre d'invectives, elle reproche à M. Loysen de ne pas être soumis au gouvernement genevois.

« Qui donc, dit-elle, l'a forcé à prêter un serment qu'il n'a pas voulu prêter? Qui donc l'a forcé à fonder une Eglise s'appuyant sur le secours de l'Etat? Personne. Mais, malheureux, ajoute-t-elle, la croix de bois, le vase de bois, l'autel de pierre, ce sont de belles paroles. Pensez aux vingt prêtres qui vous ont suivis et qui, eux, n'ont pas d'amis puissants dont la bourse est toujours ouverte. »

La conclusion du journal suisse, c'est que M. Loysen doit se courber sous le joug de l'Etat ou retourner à l'Eglise romaine.

ÉTRANGER

LE BRIGANDAGE EN ITALIE. — On écrit de Prizzi, 11 juin, à l'Amico de Popolo de Palermo :

« Hier, à 10 heures, une bande de dix malfaiteurs a séquestré Pasquale Pollara, dans une ferme de l'ex-fief. On demanda d'abord une rançon de 5,000 fr. qui fut ensuite réduite à 2,500 fr. Les malfaiteurs eurent l'audace d'envoyer ici un domestique de M. Pollara pour prendre l'argent demandé. Ils attendaient son retour sur le lieu de séquestration avec la plus grande tranquillité. Le domestique étant revenu sans argent, les brigands emmenèrent le pauvre Pollara. Ce fait a produit une grande impression non-seulement chez les personnes riches, mais aussi sur celles qui jouissent d'une certaine aisance. »

Nous lisons dans le Messagero de Caltanissetta : « Dans la matinée du 9, à Castrogiovanni, on a trouvé assassiné, dans leur habitation, le chevalier Filippo Grimaldi et sa sœur Anna. La maison a été mise au pillage et on a ensuite tenté d'y mettre le feu. »

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira jeudi 25 courant, à 7 heures 1/2 du soir, pour délibérer sur les objets suivants :

- 1° Rapports de la commission des finances: Compte et budget supplémentaire de la ville;
- Compte et budget supplémentaire des hospices;
- Compte et budget supplémentaire du bureau de Bienfaisance;
- Compte et budget supplémentaire du Mont-de-Piété;
- Emploi du crédit des dépenses imprévues;
- Demande des employés d'octroi;
- Demande des agents de police.
- 2° Rapport de la commission des tramways.
- 3° Rapport de la commission de la voirie sur l'agrandissement de la place.
- 4° Rapport de la commission des écoles.

Feuilleton du Journal de Roubaix

du 22 JUN 1874.

LE CHATEAU DES GLAIEUX

Dans la nuit du 24 septembre 1865, je m'arrêtai à la station de Remilly, sur le chemin des Ardennes, pour prendre la diligence. Un seul voyageur avait quitté le train en même temps que moi; j'étais donc sûr d'avoir une place.

Comme je grimpais près de Lorraine, le conducteur, — une de mes bonnes et anciennes connaissances : —

« Eh bien! me dit-il, et ce monsieur descendu avec vous? »

« Je ne connais pas ce monsieur. »

« Mais j'avais deux voyageurs, dit Lorraine au facteur de sa voiture. »

« Non, mon vieux. Le second descendu du train est parti à pied; c'est M. le comte Hector de Champreux. »

« La voiture se mit en route. »

« Le comte de Champreux, dis-je, mais je connais ce nom-là. »

« Parbleu! on ne voit que lui à la quatrième page de tous les journaux. »

« Par quel singulier caprice s'en va-t-il ainsi? Il attendait peut-être sa voiture. »

« Sa voiture! Sa mère, chez qui il se rend, n'a pas de voiture; et s'il a fait fortune, — ce dont je doute, — elle est

restée fort pauvre. Mais, tenez, je parie que c'est lui que j'aperçois au bord de la route. »

— En effet. »

Et comme nous approchions, je vis le comte se jeter dans un chemin de traverse et disparaître.

« Ah çà! mais il nous évite. »

— Oui, déjà à la station... Il tient à l'incognito. »

Ces allures mystérieuses amusèrent un instant mon imagination; et je me rappelai les traits du voyageur que j'avais entrevu à la gare.

C'était un homme de trente-cinq ans, de taille élevée, élégant, et dont la tournure était celle d'un officier de cavalerie. Ses traits réguliers et accentués, sa moustache blonde et le ruban de la Légion-d'Honneur aidaient encore à l'illusion de ce cachet militaire.

Certes, sa physionomie était loin de répondre à la renommée à un franc la ligne qui le classait dans le monde des affaires et de la finance. Il n'était pas né pour la position qu'il occupait.

« Où donc se rend-il? demandai-je. »

— Au château des Glaieux.

— Qu'est-ce que cela? »

— C'est le château de la pauvreté, me répondit Lorraine. C'est la double ruine d'un château et d'une exploitation agricole. Du premier, il ne reste que les murailles noircies envahies par le lierre; de la seconde, que des cours vides, des étables sans bétail, des écuries sans chevaux. Une grande allée de châtaigniers, un petit bois, un jardin, voilà

tout le domaine. Nul n'y va, personne n'en sort, le dimanche excepté. Ce jour-là, Mme de Champreux donne le bras à sa nièce, Mlle Lucile Armand, et descend le sentier qui conduit à l'église de Remilly. Le temps n'est plus où le curé disait la messe au château. Plus d'argent, plus de chapelle.

— Plus d'argent... Est-elle donc si pauvre? »

— Il y a dix ans, on a vendu son dernier morceau de terre. Depuis, son fils lui a fait une rente, sans doute, et c'est trop juste, car elle a tout sacrifié pour lui. Pour lui s'en sont allés aux enchères les prés, les bois, les champs. La vieille dame ne se console que par la pensée des succès de son fils. Je vous dis que ce n'est pas de l'amitié ordinaire, c'est de la passion. Aussi quelle joie quand elle va revoir ce fils adoré, qu'elle n'a pas vu depuis cinq ou six ans!

— Et sa nièce? »

— Mlle Armand?... Ah! c'est la plus jolie fille du pays. En voilà une que je vous souhaiterais pour femme. Jeune, elle n'a pas dix-huit ans; belle, et pas un brin de coquetterie; orpheline... pas de belle-mère! et riche, très-riche par-dessus le marché.

— Le comte l'épousera peut-être. »

— Il pourrait choisir plus mal. Mais il n'a pas l'air, sa valise à la main, d'aller à la noce. Puis les fortunes ne sont pas les mêmes. Son argent, à lui, est en l'air, à la Bourse; le bien de la demoiselle est comme tout ce que vous voyez là, or, ces champs, ces prés... c'est du

solide, ça! »

Quelques jours plus tard, je devais avoir l'explication de ce voyage mystérieux du comte Hector. — La voici :

II

Il n'était pas cinq heures du matin lorsque M. de Champreux sonna à la porte des Glaieux.

Un vieux domestique en sabots vint lui ouvrir. Ce brave homme n'en croyait pas ses yeux. Il courut avertir sa maîtresse, qui déjà avait été éveillée par la voix fêlée de la clochette, appuyée des aboiements du chien.

Hector le suivait, en proie à une émotion profonde; quand sa mère accourut et se jeta dans ses bras :

« Toi ici! cher enfant!... Comme cela, sans me prévenir! »

Puis, avec un accent de tendre reproche :

« Tu ne sais donc pas qu'une joie si subite fait mal?... Et ta voiture? tes bagages? »

— Je suis venu à pied, comme me voilà.

— Tu seras toujours le même!... Oh! mon Hector, que je suis heureuse de te revoir! Viens vite déjeuner, te reposer; tu meurs de faim, j'en suis sûre. Attends que je réveille mon monde.

— Ma mère, fit le comte avec inquiétude, je t'en prie, n'éveille personne. Restons seuls d'abord, nous avons à causer. Je viens incognito; je tiens à ce que mon séjour soit complètement ignoré du pays. »

Mme de Champreux regarda son fils

avec étonnement.

« Recommande donc à tes gens une discrétion absolue. D'ailleurs, ils n'auront pas à tenir le secret longtemps, reprit celui-ci. »

— Que veux-tu dire? »

— Mon bonheur doit être de courte durée... je pars demain.

— Oh! quant à cela, n'y compte point. »

Tout en parlant, Mme de Champreux introduisait son fils dans sa chambre de prédilection, la pièce où étaient réunis les meilleurs meubles et les portraits de famille.

« Voyons, assieds-toi, tu vas manger, puis nous causerons. »

Et tandis qu'elle mettait le couvert, Hector renouait avec les objets familiers qui l'entouraient le fil de ses souvenirs, et reprenait avec eux l'entretien interrompu par six ans d'absence. Une sorte d'attendrissement l'envahissait déjà, lorsque ses yeux rencontrèrent les yeux bleus et vifs de son père, dont le portrait lui faisait face.

Telle était la ressemblance de ce portrait, la vigueur, la vie de cette peinture, — ou telles étaient les dispositions morales du comte, — que le fils ne put soutenir le regard du père; il se sentit troublé et baissa les yeux.

« Eh bien! fit la mère, tu ne manges pas?... Tu es d'une tristesse que m'alarme. Le peu que tu m'as dit me fait pressentir quelque mauvaise nouvelle. Quelle est donc la raison de ton arrivée subite? »